

## **Forêts communales - Micro-chantiers de forestage dans le cadre de l'insertion des jeunes - Renouvellement de la convention avec l'Association Départementale du Doubs pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADDSEA)**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Depuis 1991 (délibération du Conseil Municipal du 4 novembre 1991) une convention lie l'ADDSEA à la Ville pour la réalisation de micro-chantiers de forestage dans le cadre de l'insertion de jeunes.

Par délibération du 28 septembre 1992, le Conseil Municipal a fixé les conditions de la convention qui lie la Ville à l'Association Départementale du Doubs pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence jusqu'au 30 juin 1993.

Aujourd'hui, il y a lieu de faire le bilan de l'année écoulée :

- pour la Ville, du point de vue de la gestion forestière, étant rappelé que cette opération est suivie également de près par la délégation Formation – Prévention sous la responsabilité de M. JEANNIARD,

- pour l'ADDSEA, du point de vue accueil des jeunes en insertion.

### **1/ POUR LA VILLE**

Il y a lieu de préciser :

. que les travaux confiés à l'ADDSEA ne concernent absolument pas le secteur privé (des entreprises)

. que ces travaux sont nécessaires mais économiquement non viables (donc reportés constamment pour raisons budgétaires). Ce sont quasiment des travaux d'environnement d'intérêt général

. que chaque chantier fait l'objet d'une annexe à la convention (5 annexes ont été établies au titre de la présente convention) fixant la description du chantier et les conditions d'intéressement de l'Association à la production

. que les dépenses au titre de la présente convention s'élèvent à :

a) en matière de complément de salaires à 61 314 F dont 50 % pris en charge par la délégation Forêts,

b) en matière d'intéressement à la production, à 16 906 F pris en charge par la délégation Forêts.

Compte tenu de la nature des travaux, quasiment d'intérêt général et de la qualité des prestations du point de vue gestion forestière, il y a lieu de poursuivre l'expérience.

### **2/ POUR L'ADDSEA**

Bilan évaluation au 31/3/93 de M. le Directeur de l'ADDSEA.

Dans le cadre général d'une priorité de prévention de l'inadaptation, le travail de jeunes de 16 à 25 ans sur des chantiers éducatifs est un bon point de départ pour que chacun recherche une façon de dépasser des difficultés personnelles, familiales et sociales souvent cumulées. C'est l'élaboration

de bases d'un projet professionnel qui sert de fil conducteur à cette action éducative, ce qui implique que le chantier soit un lieu d'exigences réelles et l'activité sociale visible, ce qui implique également une unité de travail entre l'éducateur technique, l'assistant social du service et les partenaires extérieurs.

Le nombre de jeunes reçus depuis septembre 1992 est de 21 et 12 jeunes ont un contrat.

Pour ces 12 contrats :

âge moyen : 20 ans

niveau d'entrée : VI et V bis

7 ont déjà participé à un stage (mobilisation, MOA ou préqualification)

2 ont déjà eu un contrat de travail

6 ont passé entre 2 et 4 années sans activité

2 sont sortis avant la fin de l'essai.

Sur les 10 ayant poursuivi le contrat, les actions complémentaires au CES ont été :

- accès aux soins	5
- accès au logement	4
- aides financières	0

Accès à la formation (5 remises à niveau et 2 bilans de compétence).

De plus, le CFPPA de Châteaufarine a participé à quatre demi-journées sur les métiers de la forêt et l'entretien du matériel.

On constate une progression du nombre de jeunes qui travaillent plus longtemps, qu'il y a peu d'abandon sans suite ; l'équilibre entre le public accueilli, les exigences du travail et les objectifs éducatifs a manifestement progressé.

Les liens avec les ateliers pédagogiques sont plus précis et la participation à la remise à niveau s'est accrue.

Un travail est en cours sur une coordination plus étroite entre l'activité du chantier, la procédure de bilan évaluation et la remise à niveau, avec la collaboration des services Ressources du Centre Académique de Coordination Continue.

Il faut noter que le public reste au départ identique à l'année précédente sur la faiblesse de ses repères professionnels, sociaux, et son niveau de connaissances générales. Les problèmes de comportement restent importants et on devrait progresser davantage avec les conseils d'un psychologue.

Enfin, les conditions de travail au chantier ont été particulièrement précaires à l'automne : pas de local suffisant pour les repas et le matériel. Le programme des travaux est établi désormais à l'avance avec les services de la Ville et l'ONF.

Les conclusions communes de la Ville et de l'ADDSEA sont les suivantes :

1) compte tenu de l'intérêt en matière d'environnement forestier, la poursuite de l'expérience est souhaitable ;

2) compte tenu du profil et de l'origine des jeunes pris en charge, cette opération est bénéfique ;

3) l'aménagement d'un local d'accueil sera réalisé à Chailluz dans le hameau des Grandes Baraques pour permettre la prise des repas et le rangement de matériel.

Sur proposition unanime de la Commission Environnement, le Conseil Municipal est appelé à :

- autoriser M. le Maire à signer une convention avec l'ADDSEA avec effet du 1<sup>er</sup> juillet 1993 pour se terminer au 30 juin 1994,

- verser les sommes dues à l'ADDSEA au vu d'une facturation, les crédits nécessaires étant inscrits au chapitre 996.6311.34000 du budget des Forêts et au chapitre 945.92/6409.47040 du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.